

Poursuivons et amplifions la mobilisation

Le retrait du projet de loi El Khomri, un enjeu pour le public et le privé

Toulouse, le 17 mai 2016

74 % de l'opinion rejette le projet de loi El Khomri, le débat parlementaire à peine commencé, le gouvernement Valls-Gattaz a dégainé le 49.3 pour éviter toute velléité réformatrice des députés. Aucun débat n'aura donc lieu à l'assemblée nationale sur ce projet.

La stratégie gouvernementale est claire : alors **que la mobilisation s'est installée dans la durée depuis le 9 mars** et alors que des préavis de grève sont annoncés dans de nombreux secteurs dès le 17 mai, il lui faut imposer l'idée que le mouvement n'a plus de raison d'être la loi étant votée.

Mais le 49-3 ne sonne pas la fin !!!!

Ce projet de loi va désormais rejoindre le Sénat (où le 49.3 n'est pas possible) **avant de retrouver l'assemblée nationale.**

Le système des navettes parlementaires nous amène donc jusqu'à la fin juin début juillet.

**Pour rappel, une loi votée par l'intermédiaire du 49.3 en 2006 ne fut jamais appliquée
Il s'agissait déjà d'une loi touchant au code du travail !**

En 2006, le 49.3 avait été utilisé pour faire passer le projet de loi pour l'égalité des chances qui incluait le contrat première embauche (CPE). **Le projet de loi sera adopté, mais la mobilisation massive de la rue finira par signer la mort du CPE, qui sera finalement abrogé.**

Comme en 2006, le coup de force gouvernemental doit être combattu.

Nous appelons tous les personnels à se joindre aux prochaines actions de **grève et de manifestation** prévues en Haute-Garonne pour le retrait du projet de loi El Khomri

Mardi 17 mai : manifestation à 11h30 place Jeanne d'Arc à Toulouse

Jeudi 19 mai : barrages filtrants à Toulouse... et manifestation à 14h30 métro Compans à Toulouse

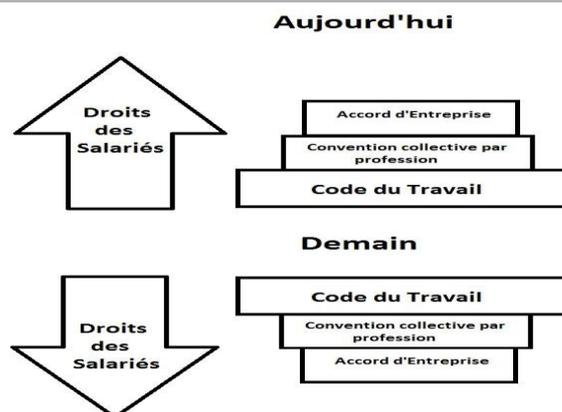
3 principes du projet de loi El Khomri qui dynamisent nos droits

L'inversion de la hiérarchie des normes sociales

En inversant la hiérarchie des normes, ce projet de loi va permettre aux employeurs de déroger au code du travail et aux conventions collectives.

Actuellement : de manière générale, les accords d'entreprise et de branche doivent être plus avantageux que le code du travail pour les salariés.

Demain : les accords d'entreprise et de branche pourront entraîner des **droits inférieurs au code du travail** pour les salariés. Chaque entreprise pourra mettre en place ses propres règles sous la pression directe du patron. Fini l'égalité des droits entre tous les salariés.



2. Licencier plus facilement favoriserait l'emploi.

LE CODE DU TRAVAIL
VU PAR VALLS



Pour embaucherIl faut licencier qu'ils nous disent, c'est d'une logique....

Ainsi avec le projet El Khomri, il suffira d'une baisse d'exploitation ou d'activité de 1 à 4 trimestres consécutifs selon la taille de l'entreprise, et **même si on appartient à une multinationale qui fait des bénéfiques**, pour que **LA PORTE DU LICENCIEMENT SOIT OUVERTE**.

3. Augmenter le temps de travail des salariés favoriserait l'emploi.

Même sans difficultés dans l'entreprise... Par accord d'entreprise :

- le **temps de travail pourra être augmenté** (jusqu'à 60 heures/semaine et inspection du travail court-circuitée), la **rémunération globale pourra être réduite**,
- la majoration des **heures supplémentaires** pourra être ramenée à **10% au lieu des 50%** à l'heure actuelle.
- Les **11 heures de repos quotidien** pourront être **fractionnées** pour les salariés au forfait jour.



En plus, tout refus du salarié d'appliquer les conditions définies par l'accord se solde par un licenciement pour cause réelle.

Qui peut penser que les heures supplémentaires non payées vont inciter les employeurs à embaucher ?

D'autres pays européens ont réformé leur code du travail. Les conséquences de la réforme en Espagne et au Royaume Uni, selon le journal Sud-Ouest :

En Espagne :

- seulement **32,5%** du demi-million d'emplois créés sont des **emplois stables**, en CDI ;
- **90%** sont **précaires** ou à **faible valeur ajoutée** ;
- la réforme a abaissé les salaires de **7%** :

Nombreux sont les salariés qui travaillent plus pour gagner moins

- près d'**un jeune de moins de 25 ans sur deux** est au **chômage**

Outre-Manche :

- près de **deux millions de familles** parmi les plus **démunies** ont vu leurs **revenus baisser**. La **précarité** et la **pauvreté** ont progressé.

- Le fameux "**contrat zéro heure**" (environ 5% de la population active anglaise) qui fait travailler le salarié uniquement à la demande de son patron, en fonction des besoins de l'entreprise, **s'est étendu au secteur public**. Seules les heures effectivement travaillées sont rémunérées.

Ca fait rêver, non ?!?!